



Préavis d'adjudication de contrats

Titre: La pose, l'enlèvement et le dépannage de bouées des îles-de-la-madeleine

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC).

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définitions des besoins.

Le ministère des Pêches et des Océans doit effectuer la pose, l'enlèvement et le dépannage en mer de soixante (60) bouées : Quarante-neuf (49) bouées d'été (en matière synthétique) et onze (11) bouées espars d'hiver (en acier) aux Îles-de-la-Madeleine; entre le 18 novembre et le 31 décembre 2019 .

- a) L'entrepreneur doit fournir les services de balisage tel que défini dans ce document;
- b) L'entrepreneur doit exécuter le travail dans les secteurs définis au contrat;
- c) L'entrepreneur doit présenter des plans opérationnels, des rapports et doit communiquer avec les autorités concernées de la GCC afin de l'aviser de toute interruption de service et lorsque le service est rétabli;
- d) L'entrepreneur doit, si le représentant de la GCC en fait la demande, effectuer les services de balisage pour les cinq bouées identifiées en option dans le contrat.

SECTEURS D'OPÉRATION : Îles-de-la-Madeleine

L'entrepreneur fournira les services de balisage dans les secteurs suivant :

- a) L'étand-du-Nord
- b) Chenal du Havre de la Grande Entrée
- c) Cap-aux-Meules
- d) Havre-aux-Maisons
- e) Cap-Vert
- f) Havre-Aubert
- g) La Passe de l'Île d'Entrée

Bouées identifiées en option

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les services de balisage défini en conformité au contrat. Le travail de pose, d'enlèvement et de dépannage doit être exécuté suivant les mêmes critères tels que définis dans ce document. Cette option ne pourra être exercée que par le représentant de la GCC et sera confirmée par écrit par courriel. Suite à quoi, l'entrepreneur doit fournir les services de balisage tel que demandé, pour le ou les secteurs suivant :

- a) Pointe de l'Est;
- b) Pointe Old-Harry;
- c) Au large de l'Île de la Grande Entrée;
- d) Récif Alright;
- e) La Perle.



Navire et armement

L'Entrepreneur doit fournir les équipages, le navire ou l'ensemble de navires, les équipements de levage, et autres équipements nécessaires à la réalisation des opérations de pose, d'enlèvement et de dépannage des bouées identifiées.

Le navire et son équipage doivent se conformer aux exigences de la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités soumis par les fournisseurs potentiels.

- Le navire doit avoir la capacité de manœuvre nécessaire pour maintenir sa position de façon sécuritaire alors qu'il est à proximité des dangers, dans des conditions de mer, de courants, de marées et de météo variables.
- Le navire doit posséder une réserve de stabilité suffisante afin d'effectuer le travail de balisage en toute sécurité en tenant compte des éléments comme le chargement en pontée, le transfert des charges à la tête des mâts et de la gîte occasionnée par une opération qui ne s'effectue pas nécessairement dans l'axe longitudinal du navire. Bras mécanique ou structure en A à la poupe pour les amarres de grande taille. Nous utiliserons l'un de nos deux treuils dont le socle pivote.
- Pour une intervention sur une bouée de 3,0 mètres, le dégagement vertical minimum de la grue doit être de huit mètres et l'encombrement de pont a été estimé à 36 mètres carrés, soit l'espace requis pour la manutention (pose/enlèvement) et le système de mouillage.
- L'entrepreneur doit avoir un moyen de contact 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- L'entrepreneur doit fournir copie du certificat de conformité au règlement de construction de coque de Transport Canada pour les navires qui seront utilisés dans ce marché
- L'entrepreneur doit fournir copie du certificat de conformité au règlement sur l'outillage de chargement pour les appareils de levage qui seront utilisés dans ce marché

4. Accords commerciaux :

Sans objet.

5. Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Sans objet.

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales.

Sans objet.

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance.

À l'heure actuelle, Dragage IM Inc. est la seule entreprise possédant un navire de la taille qui convient, la capacité de fonctionnement en mer et la capacité de manœuvre de l'équipement qui sont requises pour ce besoin de Pêches et Océans Canada.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État.

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour le présent marché en vertu du

paragraphe 6d) – « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».



9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité.

Sans objet

10. Titre de propriété intellectuelle.

Sans objet

11. Période du contrat proposé ou date de livraison.

Le navire doit être disponible pour l'affrètement entre le 18 novembre et le 31 décembre 2019.

12. Coût estimatif du contrat proposé.

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 65,360.00 \$ (TPS et TVH en sus).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :

Nom : Dragage IM Inc.

Adresse : 435 Chemin Avila-Arseneau, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1J3

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 15 novembre 2019 à 14h (HNA).

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités.

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être adressés à :

Nom : Morgan Marchand, Chef d'équipe/int. – Service des contrats

Adresse : 301, rue Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Téléphone : 506-440-9240

Télécopieur : 506-452-3676

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca